

RÈGLEMENT CADRE

CIRCUIT REGIONAL ELITE JEUNE 2024-2025

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre **Vincent Boria**.
Et est organisée par la ligue de Bourgogne Franche Comté.

Article 2 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs à partir de la catégorie « POUSSIN » à « MINIME » licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton pourvu qu'ils soient en possession d'une licence à J-1 de la compétition.

Article 3 : Frais d'inscription

Le montant d'inscription s'élève à 12 € par étapes payables obligatoirement sur Badnet.

Article 4 : Les matchs

La compétition se jouera selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par les juges-arbitres dont les décisions sont sans appel. Les matchs se dérouleront en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

Celles-ci ne se feront uniquement sur Badnet. Au-delà 36 joueurs, une liste d'attente sera mise en place en prenant le CPPH comme critère principal de sélection.
Seules les paires déjà constituées sont prises en compte. Les inscriptions 'au choix' sont autorisées. L'organisateur fera de son mieux pour trouver un(e) partenaire. Les joueurs inscrits au choix ou se retrouvant orphelins suite au forfait de leur partenaires ne seront pas prioritaires sur les paires complète en liste d'attente.

Date limite inscription : J-8

Le classement et le CPPH pris en compte : J-9

Le tirage au sort : J-7 Convocations : J-7

Les tableaux seront définis par catégorie d'âge.

Article 6 : Forfaits

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié sur place auprès du JA ou via badnet ou par mail (justificatif en PJ) à la ligue de Bourgogne Franche-Comté dans les 5 jours suivant la compétition à l'adresse clot@lbfcbad.fr sous peine d'une suspension de toute compétition de 2 mois.

Sur place, tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge arbitre passé un délai de 5 minutes. Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra revenir à l'heure convenue.

Article 7 : Volants

Les volants utilisés sont à la charge de la Ligue. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels : **SPIN GOLD**.

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

A l'annonce d'un match 'en préparation', les adversaires doivent se présenter au point de rassemblement pour attendre qu'un terrain se libère. Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront 3 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris. Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matches est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés pour le bon déroulement de la compétition. Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à 11 points et de 120 secondes entre les sets. A la fin de leur match, les adversaires donneront le résultat à la table de marque : (tablettes, ardoises, feuilles de scores)

Article 9 : La salle

Tout volant touchant une structure ou filins sera faute en jeu et let une fois au service. L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, au Juge Arbitre et aux arbitres et aux membres du Comité d'Organisation.

Article 10 : Les tableaux

Les tableaux seront définis par catégorie d'âge l'après-midi. L'organisation se réserve toutefois le droit d'organiser les tableaux en poule unique pour le bon déroulement de la compétition. Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules (et/ou) les tableaux de sortie de poule si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

La compétition se déroule en auto-arbitrage, toutefois le championnat accueillera une certification d'arbitres qui officieront tout le week-end sur un bon nombre de matches sans distinction de niveau. En cas de désaccord un arbitre ou un scoreur pourra être désigné par le JA dans la mesure du possible.

Article 12 : Conseillers

Le coaching permanent est admis, 2 conseillers sont autorisés par demi-terrain dans la mesure du possible, ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille d'eau fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging / chaussures fermées) est requise pour les conseillers (code de conduite des conseillers).

Article 13 : Matériel

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes...). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus à la fin de ceux-ci.

Article 14 : Échéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à son heure théorique notée sur l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

Les vainqueurs et finalistes de chaque tableau seront récompensés à l'issue de la compétition lors d'une remise des récompenses. À l'issue de chaque étape, un classement général spécifique CREJ par catégorie est établi. Les résultats acquis par un joueur sont comptabilisés dans la catégorie dans laquelle il appartient indépendamment de la catégorie dans laquelle il a participé, toutefois un classement général toutes catégories confondues sera établi en fonction des résultats sur chaque étape. Les joueurs ayant obtenu un même total de points sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité décroissante : Le plus grand nombre de participation à des étapes CREJ Le meilleur CPPH retenu pour le dernier CREJ Au bénéfice du plus jeune Les meilleurs joueurs de ce classement seront récompensés au terme de la saison sous

condition d'avoir participé à 75 % (3 CREJ sur 4) des étapes organisées (toutes catégories confondues).

Article 16 : Tenues

Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération. Seul le JA décide de la correction ou non des tenues.

Article 17 : Doping

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au JA et justifier de leur usage par un certificat médical. Tout joueur désigné devra se plier à un éventuel contrôle anti-dopage.

Article 18 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 19 : Engagement

L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Article 20 : Wildcard

Deux Wild Card pourront être attribuée par catégorie sous validation du référent jeunes accès haut niveau.

Article 21 : Prise en charge Ligue

Le club hôte recevra 150€ pour l'accueil et de la compétition. Bons matches à toutes et tous !

Le Juge Arbitre

Le Comité d'organisation